

Article paru dans le Paris-Normandie du 1er février 2018

GRAINVILLE-LA-TEINTURIÈRE

Priorité à l'aménagement de la halle

Salle comble samedi dernier pour la cérémonie des vœux : **René Vimont** et son conseil municipal y avaient convié les Grainvillais. Francis Audou, premier adjoint, a présenté le bilan de l'année 2017 avant de passer la parole à René Vimont dont on connaît le franc-parler et la verve quand il s'agit de sa commune.

Le projet qui lui tenait à cœur depuis quelques années est la construction d'une halle cauchoise à l'emplacement de la salle des fêtes, qui date de 1920, afin d'y créer de nouvelles activités. Les travaux ont commencé en septembre 2017, l'inauguration est prévue pour le mois de mai. « Nous avons obtenu des subventions de l'État, du Département, de la CCCA ; il nous manque quelques euros pour boucler mais on va les trouver. Les aides se faisant de plus en plus rares, c'est grâce à nos excédents que nous avons fait des travaux de restauration d'un vieux moulin, construit un petit multisport où il y a toujours du monde et les halles. »

Formation

Il renchérit sur un monde qu'il connaît bien, celui de la petite et moyenne entreprise : « Je m'adresse à vous, entrepreneurs : innovez, créez,



Pascal Martin lors de son allocution en compagnie de René Vimont

entreprenez encore et réussissez dans vos entreprises, c'est de vous que dépend la bonne marche de notre pays. Il cite en exemple une grande entreprise agroalimentaire de Cany-Barville : « Elle a des commandes qu'elle ne pourra peut-être pas honorer, car elle manque de personnel et ne trouve personne ! Un débat sur la formation est prévu à l'Assemblée nationale, j'espère que cela va changer. » Avant de passer la parole à Gérard Colin, président de la CCCA, un petit aparté sur la maison de retraite qui compte 151 lits : « C'est le poumon de la commune, dit-il. Et que serait notre commune sans son tissu associatif ? Il y a une quinzaine d'associations,

chacune à un rôle à jouer. »

Gérard Colin a évoqué la loi NOTRe en vigueur depuis le 1er janvier 2017. La remise à niveau des ordures ménagères qui entrera en vigueur au 1er janvier 2019.

Il est également revenu sur le problème récurrent du moment, le haut débit et la téléphonie mobile. Les prestataires font la sourde oreille : ce n'est pas rentable pour eux. **Pascal Martin**, président du Département, tout en rappelant le rôle du conseil départemental, a félicité René Vimont et son conseil municipal pour un très riche bilan accompli en deux ans et demi de mandat.